

Le projet

Chaque enfant est un adulte et un citoyen en devenir. Pris dans des difficultés **physiques, psychologiques, sociales**, certains enfants peinent pourtant à exprimer pleinement et sereinement **leur potentiel**.

Notre mission, héritée de la vision de **Vincent de Paul**, consiste à éveiller l'enfant et le jeune à la curiosité du monde et à l'accompagner dans ses apprentissages, à aider à intégrer les règles du **vivre ensemble**.

Les professionnels

Des équipes interdisciplinaires accompagnent les enfants et les parents :

Des éducateurs, des psychologues, des assistantes sociales, une infirmière, des hommes d'entretien, des veilleurs de nuit, des maîtresses de maison, des personnels administratifs, des chefs des services, un directeur adjoint et un directeur.

« L'amour est inventif jusqu'à l'infini »

Saint Vincent de Paul

Maisons d'Enfants Louise de Marillac

47, rue des Malteries - 67300 SCHILTIGHEIM
Tél. : 03 88 62 88 50 - Fax : 03 88 62 88 51
louisedemarillac@enfance.fvdp.org

La Fondation Vincent de Paul

Reconnue d'Utilité Publique, la Fondation Vincent de Paul exerce quatre missions en Alsace et Lorraine dans des établissements agréés par les pouvoirs publics. Plus de 2500 salariés et 400 bénévoles mettent leurs compétences au service des malades, des enfants, des personnes âgées et des personnes en situation de précarité.

4 Secteurs - plus de 30 sites en Alsace et Lorraine

Santé - Groupe Hospitalier Saint Vincent

Cliniques de la Toussaint - Sainte Barbe et Sainte Anne à Strasbourg et Clinique Saint Luc à Schirmeck, Institut de Formation en Soins Infirmiers - IFSI Saint Vincent à Strasbourg.

Enfance

Dispositifs de prise en charge (hébergement - semi internat (accueil de jour) - à domicile...) d'enfants relevant de la protection de l'enfance, de la protection judiciaire de la jeunesse, d'enfants et adolescents souffrant de difficultés psychologiques, troubles du langage écrit et oral, déficience intellectuelle, troubles psychiatriques.

Personnes Agées

Établissements d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD) - Résidence autonomie - Plate-forme diversifiée de services contribuant au maintien à domicile.

Solidarité

Lits halte soins santé - Lits d'accueil médicalisés - Résidence sociale et habitat partagé soins palliatifs - Centre d'accueil pour demandeurs d'asile - Intermédiation locative de réfugiés - Bureau d'Accès au Logement.



Fondation Vincent de Paul

15, rue de la Toussaint - 67000 STRASBOURG
Tél : 03 88 21 73 84 - Fax : 03 88 21 73 89 - www.fvdp.org

Maisons d'Enfants Louise de Marillac 67 - Schiltigheim

Maison d'Enfants à Caractère Social (MECS)
Services Educatifs Renforcés d'Accompagnement à Domicile (SERAD)



Maisons d'enfants Louise de Marillac

Présentation de l'établissement

Les Maisons d'enfants Louise de Marillac constituent un **dispositif de protection de l'enfance** du secteur Enfance de la Fondation Vincent de Paul.

La population accueillie au sein de la **M.E.C.S (Maison d'Enfants à Caractère Social)** est composée d'enfants et adolescents, vivant des situations plurielles et complexes nécessitant des mesures de protection (situations de précarité, carences éducatives, affectives, des négligences, des violences physiques ou psychologiques, la confrontation à des violences conjugales).

Les jeunes présentent une problématique sociale relevant de **l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE)** avec des troubles du comportement momentanés qui les mettent en danger eux-mêmes, ou la famille d'accueil, ou le groupe dans lequel ils vivent.

L'accompagnement de l'enfant répond en même temps aux besoins de **protection**, de **réparation** personnelle, de **construction**, **reconstruction** ou clarification de liens à la famille, en accord avec l'institution garante, l'A.S.E.

Différents niveaux d'intervention

Les MECS marquent leurs spécificités dans différents niveaux d'intervention :

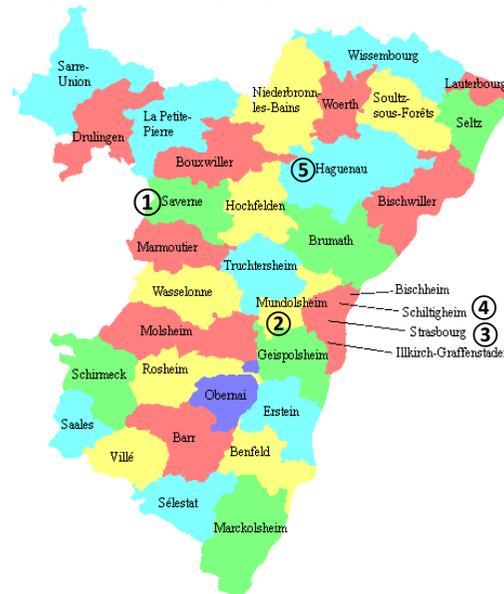
- un accompagnement éducatif, une suppléance familiale, une prise en charge de groupe et individuelle,
- un projet personnalisé, scolaire et psychologique,
- un accompagnement du lien social et du lien familial, un travail avec, sur et pour la famille.

Un accueil personnalisé

Les Maisons d'Enfants Louise de Marillac proposent 42 places réparties en :

- Un pavillon des petits accueillant 6 filles et garçons de 3 à 6 ans,
- Trois pavillons accueillant chacun 8 filles et garçons de 6 à 17 ans,
- Un pavillon des adolescents pour 8 filles et garçons de 14 à 17 ans,
- 4 places en studio pour les grands ados filles ou garçons préparant leur sortie des Maisons d'enfants.

Ainsi que 71 places dans le cadre du dispositif SERAD, pour des enfants, garçons ou filles, de 3 à 17 ans. Ce placement à domicile est organisé en 3 antennes géographiques : les antennes SERAD Eurométropole de Strasbourg - Haguenau - Saverne



- ① Pavillons d'enfants Sainte Odile et Sainte Eugénie (Saverne)
- ② Pavillons des petits (Oberschaefolsheim)
- ③ Pavillons des adolescents (Strasbourg)
- ④ Direction et services administratifs de l'établissement (Schiltigheim)
- ⑤ Pavillon d'enfants (Haguenau)

Les SERAD

La création depuis quelques années des **Services Educatifs Renforcés d'Accompagnement à Domicile (SERAD)** apparaît notamment comme une spécificité forte de la prise en charge au sein du secteur Enfance de la Fondation Vincent de Paul.

Ce « placement des enfants au domicile de ses parents » est une **alternative au placement** classique et permet à l'enfant de bénéficier d'une prise en charge éducative à domicile tout **en garantissant sa sécurité**.

Les **SERAD** s'appuient sur les compétences parentales existantes plutôt que de faire valoir uniquement les carences, tout en étant vigilant quant aux risques.

Placer un enfant, ce n'est pas nécessairement le déplacer physiquement. On confie à un professionnel la responsabilité de l'action éducative quotidienne, tout en respectant et en épaulant l'exercice de l'autorité parentale.

Ce dispositif permet à des enfants de bénéficier d'une **prise en charge éducative à domicile** tout en étant confiés soit par un jugement, soit par un contrat administratif à un service gardien (l'ASE), à une Maison d'enfants.

Cette décision reste fondée sur la situation de danger dans laquelle se trouve le mineur dans sa famille.

